

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOUT 2015**

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de conseillers présents	21
Vote par procuration	4
Nombre de conseillers votant	25

Le vingt-six août deux mille quinze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

En présence de :

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Sylvie BREASSIER, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Brigitte DESSAIX, Georges MARTIN, Corinne CAPITAN, Jean-Luc DUTARTE, Karine DI NOLFO, Nadine MEYRIEUX Laurence MAYERE, Christelle BARLET, Gaëlle NEYRAN, Sébastien MEILLER, Pierre GOUTAGNIEUX, Rachel BONVALLET,

Absents excusés : Mmes et MM. Martial FAUCHET qui a donné procuration à M. Jean Paul DUPONT, Christian ROUX qui a donné procuration à Mme Karine DI NOLFO, Eric PEILLET, Thierry MARNAS qui a donné procuration à M. Claude CHIRAT, Fabrice CHARRE, Yannick FREZET qui a donné procuration à Mme Rachel BONVALLET.

Secrétaire de séance : Nadine MEYRIEUX

01- approbation du compte rendu du 7 juillet 2015

M. Jean Paul DUPONT fait remarquer en page 4 du compte rendu qu'il a évoqué, concernant la reprise du bureau de poste, la question de la sécurité du personnel.

Cette remarque étant faite, le compte rendu est adopté

Par 18 voix pour,

Et 7 abstentions (Mmes et MM. Corinne CAPITAN, Nadine MEYRIEUX, Jean-Luc DUTARTE, Claude CHIRAT, Sébastien MEILLER, Brigitte DESSAIX, Georges MARTIN, absents)

02-enveloppe cantonale 2015

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année le département accorde des subventions à l'investissement au bénéfice des communes par le biais des conseillers départementaux.

Pour l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au titre de l'enveloppe cantonale pour les trois dossiers suivants :

N°	Nature du dossier	Montant HT
1	Extension d'un jeu extérieur au parc du plantier	14 247
2	Aménagement du chemin de Gitoux	136 100
3	Acquisition d'un véhicule	30 675
Total		181 022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Sollicite pour les trois dossiers, tels que présentés par le maire, une subvention du département de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs.

03- agenda d'accessibilité programmée

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de reporter cette question à l'ordre de la réunion du Conseil Municipal du mois de septembre compte tenu du caractère incomplet du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de reporter l'examen de cette question au Conseil Municipal de septembre.

04- terrain de foot intercommunal- demande de subvention

Rapporteur : Guy PIEGAY

Les communes de SAINT MARTIN LA PLAINE et SAINT JOSEPH se sont rapprochées pour étudier la faisabilité d'un terrain de foot intercommunal en synthétique, sur la plate-forme existante de Montbressieux.

L'étude a été réalisée par le bureau d'étude B. INGENIERIE.
Le projet a été chiffré à la somme de 1 169 595 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter dès à présent les différents partenaires susceptibles de participer au financement de ce projet sachant qu'il sera, dans un second temps proposé au conseils municipaux des deux communes de constituer un syndicat intercommunal pour achever l'instruction du dossier.

La création du SIVU et l'approbation des statuts sera mis à l'ordre du jour de la réunion de septembre 2015.

Mme MEYRIEUX pose la question de savoir si les communes auront des réponses assez rapides à leurs demandes de subvention.

M. Guy PIEGAY répond qu'une partie des financements visés sont liés au prochain déroulement de l'euro 2016 et que les réponses devraient être rapidement obtenues.

Mme BREASSIER s'interroge sur la fiabilité du chiffrage réalisé et sur l'éventuelle survenance de dépenses pas ou mal évaluées. M. PIEGAY répond que dans le cadre de cette étude, des examens de sols, de drainage ont été effectués justement pour ne pas risquer d'être confronté à des surcouts non évalués donc non maîtrisés.

M. le Maire fait remarquer que parallèlement à la poursuite de l'instruction du dossier, la question des frais de fonctionnement du terrain sera évoquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte des résultats de l'étude conduite par B INGENIERIE,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre des fonds parlementaires et de la DETR,
- Sollicite l'aide financière de SAINT ETIENNE métropole,
- Sollicite financière du département Loire,
- Sollicite l'aide financière de la Fédération française de Foot.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

05- anniversaire de la création de la MJC- subvention exceptionnelle

Rapporteur : Guy PIEGAY

La maison des jeunes et de la culture commémore cette année le 50^{ème} anniversaire de sa création. Elle sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un évènement qui aura lieu les 6 et 7 novembre (création d'un DVD, spectacle, animation etc...)

Il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à cette demande et d'octroyer à la MJC une subvention exceptionnelle de 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 euros au bénéfice de la MJC de SAINT MARTIN LA PLAINE pour l'organisation et le financement d'un évènement commémorant le 50^{ème} anniversaire de sa création
- Dit que cette somme sera déduite des provisions mises au crédit du compte 7465, pour les subventions exceptionnelles

06- tournoi interdépartemental- subvention exceptionnelle au SMOB

Rapporteur : Guy PIEGAY

Comme les années précédentes, le SMOB a sollicité la commune pour l'organisation du tournoi interdépartemental. Celui -ci aura lieu les 5 et 6 septembre 2015 au gymnase.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros au SMOB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de verser au SMOB une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'organisation du tournoi interdépartemental des 5 et 6 septembre prochain.
- Dit que cette somme sera déduite des provisions créditée sur le compte 7465.

07- insertion professionnelle des personnes porteuses de handicaps - convention

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique qu'il a été sollicité par l'association l'AREPSHA pour l'insertion d'un jeune en situation de handicap par le biais de l'apprentissage. La formation se déroule en alternance entre l'institut de formation de Montravel et la commune pendant 24 mois.

Le jeune apprenti prépare le diplôme de CAP d'entretien des espaces ruraux.

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage pendant lequel il est salarié de la commune. Sa rémunération est fonction de son âge ; de la convention collective dont il relève et de la période de contrat. Elle est calculée sur la base du SMIC (9.61€/heure), soit :

	- de 18 ans		18-20 ans		21 ans et plus	
1ère année	25%	361,35	41%	592,61	53%	766,05
2ème année	37%	534,79	49%	708,24	61%	881,68

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique finance 80% du cout salariale annuel de l'apprenti, y compris les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste d'apprenti en espaces verts pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2015
- Autorise le maire à signer la convention correspondante.

08- SAINT ETIENNE métropole rapport d'activités 2014

Rapporteur : M. le Maire

SAINT ETIENNE métropole a adressé à la commune en juillet dernier, le rapport d'activité et le compte administratif de la communauté d'agglomération pour l'année 2014.

En vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité et le compte administratif de l'agglomération doivent faire l'objet d'une présentation et d'un vote.

Les documents sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif et le rapport d'activité de SAINT ETIENNE métropole pour l'année 2014.

09- pertes sur créances irrécouvrable

Rapporteur : M. le Maire

La société SMART VERANDA, domiciliée sur la commune a déposé le bilan et été mise en liquidation judiciaire.

SMART VERANDA occupait des locaux appartenant à la commune. Deux loyers trimestriels n'ont pas été payés à la commune. La société ayant disparu, la commune ne pourra récupérer sa créance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre la somme de 1776.79 euros au titre des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Admet en non-valeur, article 6451, la somme de 1776.79 euros au titre des deux loyers trimestriels dus par SMART VERANDA placée en liquidation judiciaire.

10- décision budgétaire modificative budget eau

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de créditer le compte 701249 correspondant au reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution acquittée par les consommateurs d'eau, à hauteur de 710 euros.

Les crédits prévus au budget pour 33 000 euros ne sont pas suffisant pour assurer le reversement à hauteur de 33 710.

En recette, il est proposé d'inscrire la somme de 710 euros sur l'excédent de 3782 euros d'excédent encaissés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Arrête la décision budgétaire modificative suivante :

budget eau			
décision budgétaire modificative			
section d'exploitation			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
701249 reversement agence de l'eau pollution	710,00	701241- redevance pollution domestique	710,00
total	710,00		710,00

11- décision budgétaire modificative budget commune

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les mouvements de crédits suivants :

- Compte 6451- pertes sur créances irrécouvrables correspondants aux loyers de SMART VERANDA placée en liquidation judiciaire.
- Compte 6574- subventions aux associations : il s'agit de créditer le compte d'une somme de 4 000 euros correspondant au projet jeunes mené par la MJC (délibération n°6 du 9 avril 2015) et de la somme de 3530, correspondant aux subventions exceptionnelles, telle que votée en mars mais pas saisie dans le budget.
- Opération 64- défense incendie : il s'agit de remplacer le poteau incendie du Munat endommagé par un accident.

budget principal			
décision budgétaire modificative			
section de fonctionnement			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
6451- perte sur créances irrécouvrables	1 776,79		
6574 subventions aux associations	7 530,00		
020 dépenses imprévues	-9 306,79		
total	0,00		
Section d'investissement			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
64- défense incendie	4 000,00		
022 dépenses imprévues	-4 000,00		
total	0,00		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Arrête la décision budgétaire modificative telle que présentée par le maire.

12- décision prises par délégation- déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur : Claude CHIRAT

Il est donné information au conseil municipal des décisions prises par le maire en vertu de ses délégations, conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens suivants n'ont pas faits l'objet de décision de préemption.

N°	Date d'arrivée	Références cadastrales	Adresse	Surface en m ²	Nature
1	01/06/2015	AM 61	18 rue du 19 mars 62	819	Maison +terrain
2	04/06/2015	AZ 485	6 rue Béthenod	326	Maison
3	04/06/2015	AT 76	112 route de Saint Martin	631	Maison+terrain
4	10/07/2015	AK 244	Route de Popenot	46	Terrain
5	15/07/2015	AN 33	15 rue des cèdres	726	Maison+terrain
6	16/07/2015	AM 224	7 lotissement Croix de fer	32	Terrain
7	21/07/2015	AK 130	2 allée des Merisiers	701	Maison+terrain
8	24/07/2015	AT 127-128-224-	18 coursière chantelézard	3624	Terrain
9	27/07/2015	AZ 110	5 rue de la Sicardièrre	743	Maison+terrain
10	30/07/2015	AW 76	3 rue de Fontanes	710	Maison+terrain
11	03/08/2015	AR 184-199	5 allée des Collines	1158	Maison+terrain
12	03/08/2015	AM 295	Rue Antoine Goutagnieux	528	Terrain
13	05/08/2015	AZ 200	1 croix de mission	34	Maison
14	07/08/2015	AZ 44	1 rue Fontbrechet	78.30	appartement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte des décisions de non préemption prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été consenties.

13- questions diverses

1. Travaux :

Les travaux de réfection de la toiture de l'école sont bien achevés. Même chose pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment abritant le SDIS.

Les travaux de voirie au carrefour de la RD et du chemin du Grand Feloin sont également terminés. Les travaux d'élargissement du chemin de Boursefolle, au niveau de son débouché sur la route départementale commenceront le 21 septembre 2015.

Les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement seront également prochainement entamés place Grenette, place de la Paix et rue de la Pompe.

2. Manifestations

La commune n'a pas souhaité donner suite à l'appel de l'association des maires de France concernant l'organisation d'une journée de mobilisation le 19 septembre.

Le 20 septembre aura lieu la course « courir pour des pommes ».

Ce même 19 septembre aura lieu à RIVE DE GIER la fête de la Libération. Une cérémonie aura lieu le matin devant les plaques commémoratives de la MJC et de Chantelézard.

3. Festival Saint M'Artistes

M. DUPONT sollicite les bonnes volontés pour distribuer la plaquette des Saint M'Artistes dans toutes les boîtes aux lettres.

4. Visite

Une visite commentée de l'aqueduc du Gier est organisée le 29 septembre prochain. Le commentaire est assuré par M. LITAUDON. Rendez-vous devant la mairie à 9 heures.

5. Conseil Municipal d'enfant

La réunion de rentrée de la commission aura lieu le 1^{er} septembre à 18h30 pour définir les modalités de fonctionnement de la commission.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,
Christian FAYOLLE

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE le 1^{er} septembre 2015
Affiché le 21 septembre 2015
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.